



Compte Rendu CE Du 28 septembre 2017

DECLARATION DES ELUS CE CGT SUR LA CONVENTION ASSURANCE CHOMAGE

La convention Unédic du 28/03/2017 que seule la CGT n'a pas signée et qui entrera en vigueur au 01/10/2017 continue de baisser les droits des salariés privés d'emploi, sans effort du patronat qui a refusé les augmentations de cotisations.

Les plus touchés sont celles et ceux qui ont les contrats les plus fragmentés : intérimaires, CDD très courts (notamment inférieurs à la semaine), temps partiels, donc plus souvent des femmes, des jeunes, des chômeurs de longue durée.

C'est la double peine pour 400 000 personnes : précarité et baisse de l'indemnisation.

A partir du 1er octobre 2017, l'âge à partir duquel la durée maximale d'indemnisation est de 36 mois passe à 55 ans. 37 000 personnes, soit 11% des séniors, sont concernées par une baisse de la durée d'indemnisation, en arrivant en fin de droit plus tôt, sans avoir retrouvé du travail.

Des solutions existent pour permettre un revenu de remplacement pour toutes et tous : la CGT propose un nouveau statut du travail salarié basé sur une sécurité sociale professionnelle pour assurer une continuité de revenu en cas de perte d'emploi quelle qu'en soit la cause.

Lors de la négociation, la CGT a déjà proposé de nouvelles recettes, que le patronat a refusées sans discussion : égalité des salaires femmes/hommes, taxation des ruptures conventionnelles, déplafonnement des cotisations sur les hauts salaires, cotisations patronales sur les contrats courts ou encore révision des exemptions d'assiettes (comme sur les primes d'intéressement ou les stock-options).

Contre la logique d'assistanat et de contrôle voulue par le patronat et le président Macron, une autre réforme de l'assurance chômage est possible : elle passe par la sécurité sociale professionnelle développant la logique des assurances sociales mises en place à la Libération.

1) CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE

Un expert a été mandaté par les élus. Nous déplorons l'absence de données sur trois ans, ce qui nous permettrait d'analyser les évolutions. Ce point sera abordé lors d'un CE extraordinaire vers la deuxième quinzaine de novembre. Vous pouvez nous faire remonter vos questions.

2) INFORMATION SUR LE PARI DE LA CONFIANCE

Déclaration

Les élus CE CGT Pôle emploi Normandie dénoncent la mise en place d'une nouvelle expérimentation intitulée de façon cocasse «le nouveau pari de la confiance»: l'ancien serait-il caduque? De notre côté, en effet, nous ne nous en félicitons pas. Il a en effet permis l'externalisation et le sabotage d'une grande partie de nos métiers.

Qu'en est-il de ce modèle expérimental biaisé dès le départ car proposé à très peu de sites, censé reposé sur une démarche collective mais dépendant du bon vouloir des ELD?

Nous ne pouvons que condamner une démarche qui fait porter une partie des actes managériaux sur les agents, sans aucune plus-value.

Par ailleurs, ce nouveau pari de la confiance détériore une égalité de traitement sur le territoire, déjà mise à mal.

Ce renforcement de l'autonomie des agences nous fait craindre le démantèlement du Service Public de l'Emploi vers un futur éclatement.

Les élus CE CGT ne peuvent que se déclarer inquiets sur une éventuelle décision de prolongement ou d'élargissement de la démarche.

Les élus CGT vous font une proposition: et si vous rétablissiez un véritable pari de la confiance : celui de la relation entre l'utilisateur et le conseiller?

Le SNU s'est joint à cette déclaration.

Encore une pseudo-innovation. Pour la énième fois, la direction nous propose un nouveau projet magique reprenant de vieilles recettes ripolinées de « novlangues ». Reading de slides, flash-code, pitch, escapes games and do you understand ?

Pour les prochains feux de camp, amenez-votre vieille gratte (pour les plus jeunes, il s'agit d'une guitare).

3) CONSULTATION SUR L'ORGANISATION DE L'AGENCE L'AIGLE MORTAGNE

Après une suspension de séance, les organisations syndicales sauf la CGC se sont jointes à la déclaration ci-dessous :

Déclaration :

Les élus (sauf la CGC) ont décidé de ne pas prendre part au vote concernant la consultation sur l'organisation de l'agence l'Aigle-Mortagne.

En effet, ils estiment ne pas disposer des informations nécessaires pour rendre un avis éclairé sur ce projet. Les éléments demandés par le CHSCT Bas Normand afin de s'assurer du bon déroulement du projet n'ont pas été fournis par la direction. Les questions relatives à la mutualisation et l'organisation des activités, des congés, des réunions des expertises, des trajets prévus et de l'organisation des pôles appui gestion suite à l'arrêt des CUI CAE n'ont pas trouvé de réponse. De même, l'étude d'impact des risques engendrés par cette nouvelle organisation et les modifications des conditions de travail n'ont pas été présentés aux élus du personnel.

Résultat du vote : NPPV : CGT - SNU - FO - CFDT - SNAP

Vote contre : CGC

Le vote contre, valide le projet et permet à la direction de mettre en œuvre son projet.

A l'issue de ce vote, une motion est mise au vote par les organisations qui ont refusé de prendre part au vote.

Motion :

Les élus du CE demandent à la direction de soumettre ce dossier enrichi des éléments demandés avec une information pleine et entière au CHSCT Bas Normand afin que celui-ci puisse émettre un avis et ainsi permettre aux élus CE de prendre une décision

La direction forte du vote de la CGC nous oppose une fin de non-recevoir considérant que la consultation a bien eu lieu.

4) CONSULTATION SUR LE PROJET « ADAPTER NOTRE DELIVRANCE DE SERVICES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI EN RECHERCHE D'EMPLOI CADRE »

La Direction met en place une nouvelle organisation sans avoir consulté ni s'être appuyé sur l'équipe cadre de Rouen ; équipe qui a déjà été malmenée depuis plusieurs années. Les membres de cette équipe ont découvert ce projet en même temps que nous. Lecture est faite d'un courrier adressé aux organisations syndicales dénonçant l'absence totale d'information de l'équipe cadre sur le projet au mépris de leur expertise. De nombreuses questions ont été posées à la direction sans forcément trouver de réponses. Les questions qui n'ont pas trouvé de réponse seront à nouveau posées. N'hésitez pas à nous interpeler. Pour précision, la nouvelle offre de service prévoit l'éclatement de l'équipe cadre et la dilution de l'activité sur l'ensemble du territoire de normandie. Nous avons déploré la pauvreté de l'offre de service sur certains territoires (Orne).

Le dispositif prévoit des agences sur la modalité « suivi » (neuf agences sur l'ensemble sur le territoire : St LO - Hérouville - Lisieux - Evreux Delaune et Brossolette - Le Havre Souday - Dieppe - Rouen st Sever et Rouen Darnétal). Les demandeurs en modalité d'accompagnement « guidé et renforcé » seront gérés sur leur agence de proximité.

Les agents de l'équipe cadre ne subiront pas de mobilité géographique forcée et seront prioritaires sur les postes dédiés à leur accompagnement.
Mise en œuvre du dispositif au 01/01/2018.

5) POINT SUR LA COMMISSION DES AIDES AU SECOURS

Cinq dossiers ont été présentés.
Trois ont reçu un avis favorable.

L'ordre du jour n'ayant pas été épuisé, une prolongation de ce CE est reportée au 09/10/2017 à 10H30.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CE se tiendra le 28 septembre 2017

Vos élus CGT au CE :

David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc, Karine Le Pennuisic, Chrystelle Petit (Jourdain)

Représentant syndical : Eric Mathé



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Site, Service, Unité :.....

Tel :.....

E-Mail :.....@

A retourner auprès du militant de votre choix.